

CORONA VIRUS

Mesdames les Présidentes de comité départementaux sportifs,
Messieurs les Présidents de comités départementaux sportifs,
Monsieur le Président du Cdos,

Vous trouverez ci-dessous les consignes relatives aux manifestations sportives, consignes extraites de l'instruction interministérielle du 27 février 2020 précisant les mesures à tenir face à des cas groupés de coronavirus Covid-19 sur le territoire national.

Les manifestations sportives qui entraînent :

- des déplacements régionaux, nationaux ou internationaux ;
- des contacts physiques entre joueurs ;
- des rassemblements importants de spectateurs

constituent potentiellement une occasion importante de dissémination du virus covid-19.

C'est pourquoi il convient de veiller :

- 1 - à ce que les organisateurs de manifestations sportives portant à la connaissance du public les mesures barrières ;
- 2 - à inviter les personnes présentant des symptômes du virus covid-19 avérés ou probables, à ne pas participer à des rassemblements.

Vous trouverez ci-dessous un lien vers la page "COVID-19 : Informations, recommandations & mesures sanitaires" de la préfecture du Gard :

<http://www.gard.gouv.fr/Actualites/COVID-19-Informations-recommandations-mesures-sanitaires>

Par ailleurs, vous trouverez en pièce jointe une affiche de prévention, que vous pouvez télécharger sur le site suivant :

<https://www.santepubliquefrance.fr/recherche/#publications=documents%20de%20communication&sort=date>

Cordialement

--

Yves CABON
Chef du pôle Jeunesse, Sport et Vie Associative

Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Gard
Mas de l'Agriculture
1120 route de Saint-Gilles
BP 39081
30972 NÎMES Cedex 9

Tél. : 04 30 08 61 20
Fax. : 04 30 08 61 21
Courriel : yves.cabon@gard.gouv.fr

Attention :
Tout courrier officiel doit être envoyé à l'adresse institutionnelle suivante :
ddcs@gard.gouv.fr

Le contenu du présent message n'engage pas la structure DDCS 30.
Seuls ceux émanant de l'adresse institutionnelle font foi.
Les autres documents sont tout au plus des documents de travail.